



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT pouvoir à Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/12/6 - OBJET : Avenant n° 1 aux conventions conclues entre la commune de Saint-Cyr-l'École et l'Établissement Public de Santé Charcot (devenu le Centre Hospitalier de Plaisir)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions du 16 décembre 2002 ayant notamment pour objet la mise à disposition d'installations municipales sportives, culturelles et ludiques, conclues entre la commune et l'établissement public de santé (EPS) Charcot, devenu le Centre Hospitalier de Plaisir suivant un arrêté n° 17 de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France du 29 août 2017 après fusion avec l'Hôpital Gériatrique et Médico-Social de Plaisir-Grignon, renouvelées à plusieurs reprises par tacite reconduction pour une durée de 3 ans, la dernière en date du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2026, en vue de permettre le déroulement des activités physiques à caractère thérapeutique, liées à la nature des activités de l'établissement,

Considérant les nouveaux besoins exprimés par le Centre Hospitalier de Plaisir de la mise à disposition des installations municipales aux créneaux suivants, hors période de vacances scolaires, pour l'année 2024/2025 :

- 2h hebdomadaires, dans le grand dojo du complexe sportif Pierre Mazeaud ;

Accusé de réception en préfecture
078-217805458-202412181-202412-64-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2024

- 3h hebdomadaires, en salle polyvalente n° 2 de la Maison des Associations Simone-Veil ;
- 10h hebdomadaires, en salle polyvalente n° 3 de la Maison des Associations Simone-Veil ;
- 2h hebdomadaires au Case Ô Arts (anciennement café-rencontre) ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 1 aux conventions initiales afin d'actualiser les installations municipales mises à disposition au Centre Hospitalier de Plaisir pour l'année 2024/2025 :

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant n°1 aux conventions conclues le 16 décembre 2002, entre la ville et l'établissement public de santé (EPS) Charcot, devenu le Centre Hospitalier de Plaisir.

Article 2 : Précise que l'avenant prendra effet à compter de sa notification à l'établissement précité.

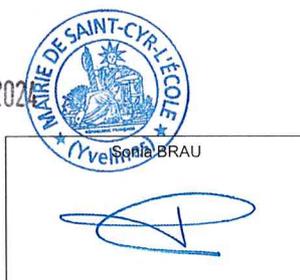
Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 26 DEC. 2024
et par publication en ligne le : 26 DEC. 2024

Saint-Cyr-l'École,
le : 26 DEC. 2024

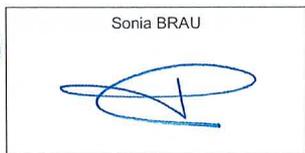
Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Le 24 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20241218-2024-12-6-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2024